

3 juillet 2010

N. REF. : 2010-153/NM/GB/SB

[DIRECTION TOURISME ET ANIMATION](#)

☎ : 04 42 44 31 28

☎ : 04 42 80 49 99

✉ : dta@ville-martigues.fr

COMITE LOCAL DES USAGERS PERMANENTS DES PORTS

Compte-rendu de la séance du 22 avril 2010

Le Comité Local des Usagers Permanents des Ports de plaisance de Ferrières et de l'Île (C.L.U.P.) s'est tenu le jeudi 22 avril 2010 à 18 h 00 en Salle Gallian – Hurard de la Maison du Tourisme, en présence de 50 personnes, parmi les titulaires d'un contrat d'amodiation sur les ports de Ferrières et de l'Île.

L'ordre du jour a été préalablement arrêté avec les représentants des usagers, Messieurs FERRATO, GIRARD et BERREBHA.

La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de Monsieur BREST Antonin, Adjoint de quartier la Couronne – Carro, délégué à la pêche, aux ports de plaisance et à l'aménagement du littoral communal.

Monsieur GIRARD fait remarquer que de nombreux plaisanciers n'ont pas reçu la convocation à cette réunion. Monsieur BREST réplique que c'est très probablement les méfaits de la privatisation de la poste, les convocations ayant été envoyées en temps normal et affranchies au tarif en vigueur.

Après une présentation des ports par le gestionnaire (voir annexes jointes), les points suivants ont été abordés :

1- **LOCAL POUR LES REPRESENTANTS DU C.L.U.P. :**

Afin d'améliorer les relations et les contacts entre les plaisanciers, la S.E.M.O.V.I.M. met à disposition des représentants du C.L.U.P., à compter du 10 mai 2010, le local situé dans l'ancienne capitainerie sur le quai Paul Doumer. Les conditions de permanence seront définies par les représentants des plaisanciers. Ce local n'est pas mis à la disposition des associations.

2- **FUTURE PASSERELLE :**

Source d'inquiétude pour les usagers, le projet de passerelle permettra de désengorger l'Île sans bloquer le port ; les moyens seront mis en place pour faciliter son franchissement par les plaisanciers. Les représentants de la Ville feront le relais de leurs besoins et de leurs soucis. Les plaisanciers, par le biais de leurs représentants, seront consultés et tenus informés de toutes avancées sur le projet.

3- LE MIROIR AUX OISEAUX :

Le gestionnaire a profité du départ de 7 bateaux du quai Brescon, pour y mettre des bateaux « traditionnels » et « esthétiser » le Miroir aux Oiseaux. Cette opération sera poursuivie.

4- CANAL SAINT SEBASTIEN :

Les emplacements sont de plus en plus serrés sur certains secteurs du canal, ceci est dû au fait que les bateaux sont de plus en plus larges, mais que les places sont attribuées en fonction de la longueur et non de la largeur. Il est toujours possible de faire une demande de transfert sur un secteur moins dense du canal.

5- Du 15 juin au 15 septembre 2010, un agent sera disponible tous les jours sur Ferrières pour emmener aux douches de Port Maritima, les plaisanciers qui le désirent. La météo sera également actualisée tous les jours, contre tous les week-ends en dehors de cette période.

6- En dépit du fait que les pêcheurs maintiennent le site relativement propre, les poubelles devant le Théâtre, gênent le passage des piétons. Une étude est engagée dans le cadre de l'aménagement du quai Toulmond.

7- Régulièrement, des rejets « d'effluents » se font dans le port de Ferrières vers les pannes D et G, ces rejets sont systématiquement signalés à la Régie des Eaux, gestionnaire du réseau. Il est également à préciser que certains plaisanciers n'hésitent pas à rejeter leurs eaux usées directement dans le port.

8- Il est rappelé de ne laisser aucun déchets « toxiques » sur les ports du centre-ville (huiles usagées, batteries...) mais de les emmener dans les conteneurs prévus à cet effet à Port Maritima.

5- Concernant le dragage des ports, celui-ci est retardé en raison du refus de l'autorisation de rejet en mer des vases ; celles-ci contiennent en effet trop de polluants dus à des peintures « antifouling », interdites, mais toujours utilisées frauduleusement.

La séance est levée à 19h40.

**L'Adjoint de quartier la Couronne – Carro,
Délégué à la pêche, aux ports de plaisance et à l'aménagement
du littoral communal
Antonin BREST**